

MAIRIE DE SAINT-MORILLON

1 Place de l'Église  
33650 Saint-Morillon

---

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2019

---

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

Date de convocation : 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Maire.

Etaient présents : M. BARBESSOU, M. BERNARD, Mme BIGOT, Mme BOURGADE, M. CHRETIEN, M. CULLERIER, Mme FERNANDEZ, Mme HARRIS, M. HEINTZ, M. REGNIER, Mme RIEU, Mme SIMON CHEYRADE.

Etaient absents : M. BENESSE, Mme CAIOLA, Mme DIAZ (pouvoir à Mme RIEU), M. DUFAURE (pouvoir à M. BARBESSOU), Mme GASCOIN (pouvoir à M. CULLERIER), M. MONDOU (pouvoir à Mme HARRIS), Mme SECCO (pouvoir à Mme FERNANDEZ).

Secrétaire de séance : Mme RIEU

### Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 4 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 mars 2019 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

## DELIBERATIONS

### DCM 2019-03-10 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Arrivée de Mme BIGOT à 20 H 51.

M. Jean-Marc HEINTZ, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal le budget primitif de la commune de Saint-Morillon pour l'exercice 2019. Il se présente de la manière suivante :

|                           | DEPENSES              | RECETTES              |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section d'investissement  | 1 201 974,07 €        | 1 201 974,07 €        |
| Section de fonctionnement | 962 390 €             | 962 390 €             |
| <b>TOTAL GENERAL</b>      | <b>2 164 364,07 €</b> | <b>2 164 364,07 €</b> |

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à **2 voix CONTRE** (Mme HARRIS, M. MONDOU) et **15 voix POUR**,

**ACCEPTTE** les propositions budgétaires.

**ADOPTTE** le budget primitif 2019 de la commune de Saint-Morillon.

### DCM 2019-03-11 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019

M. HEINTZ indique que le choix a été fait de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2019, grâce notamment à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE**,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice budgétaire 2019.

**FIXE** et **ADOPTTE** les taux des taxes locales directes pour 2019 de la manière suivante :

TH ..... : **15,11 %**  
TFB ..... : **19,15 %**  
TFNB ..... : **59,55 %**

### DCM 2019-03-12 : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2019 POUR DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A LA SALLE DES FETES

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) voté par la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Par courrier du 14 janvier 2019, M. Bernard FATH, Conseiller Départemental du Canton de la Brède, informe Madame le Maire que le montant du FDAEC 2019 attribué à la commune de Saint-Morillon est de **12 834 euros**.

Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel) lorsqu'ils relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale. Le taux maximum de financement demeure de 80 % du coût HT de l'opération.

**Le Conseil municipal**, après avoir écouté ces explications et en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

**DECIDE** de réaliser en **2019** les travaux d'investissement suivants :

Réalisation d'une cuisine au sein de la salle des fêtes : 16 700 € H.T

**DEMANDE** au Conseil Départemental de la Gironde de lui attribuer une subvention de **12 834 €** afin d'assurer le financement de cette opération, qui sera complété par autofinancement.

#### **DCM 2019-03-13 : TARIFICATION DU SEJOUR ALSH ETE 2019**

**Vu** la réunion de la commission « Ecole : périscolaire / ALSH / TAP / Restauration scolaire » en date du 19 mars 2019,

**Vu** l'exposé de M. Jérôme BARBESSOU, Adjoint en charge des relations avec l'école – ALSH – périscolaire,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à **1 voix CONTRE** (M. MONDOU), **1 ABSTENTION** (Mme HARRIS) et **15 voix POUR**,

**FIXE** un coût minimum du séjour à **70 €**

**FIXE** un coût maximum du séjour à **206 €**

**FIXE** les taux d'effort « Séjour ALSH été 2019 » à :

|          |           |           |                |
|----------|-----------|-----------|----------------|
| 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants et + |
| 3,4 %    | 2,9 %     | 2,6 %     | 2,4 %          |

**FIXE** le seuil plancher annuel de référence pour 1 enfant à 8 247,60 €.

Ces tarifs et taux d'effort s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019 et concernent uniquement le séjour ALSH été 2019.

Il est rappelé que la détermination du nombre d'enfants par foyer est fixée par le nombre d'enfants rattachés au foyer fiscal (parts supplémentaires inscrites sur l'avis d'imposition).

#### **DCM 2019-03-14 : COUPE ET VENTE DE BOIS EPARS**

Suite au rapport de Madame le Maire,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

**AUTORISE** le Maire à procéder à la vente de bois (chênes, acacias, ...) issus de la coupe d'arbres ayant poussé sur l'emprise du chemin rural n°63, appelé Bretelle du chemin rural n°55 et sur les parcelles n°498 et 499 section B.

**FIXE**, pour le chêne, les prix de vente suivants :

- 40 (quarante) euros le stère de bois coupé en bûches de deux mètres
- 65 (soixante cinq) euros le stère de bois coupé en bûches d'un mètre
- 70 (soixante-dix) euros le stère de bois coupé en bûches de 50 cm

**FIXE**, pour l'acacia, les prix de vente suivants :

- 35 (trente cinq) euros le stère de bois coupé en bûches de deux mètres
- 60 (soixante) euros le stère de bois coupé en bûches d'un mètre
- 65 (soixante-cinq) euros le stère de bois coupé en bûches de 50 cm

avec contrôle de la quantité cédée aux ateliers municipaux.

**AUTORISE** le Maire à signer avec les tiers retenus un marché de gré à gré selon les termes précédemment énoncés.

Les recettes de cette vente seront inscrites à l'article 7022 – coupe de bois – du budget communal.

## Informations

### ▪ Installation de panneaux photovoltaïques à Saucats

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu de la part de la Commune de Saucats une information sur une mise en compatibilité de leur PLU afin de prévoir l'installation de panneaux photovoltaïques. Cette information est transmise à la Commune de Saint-Morillon car cette installation sera limitrophe à la Commune.

Dans la délibération du conseil municipal de Saucats, il est expliqué que ce projet est d'intérêt public et une source de revenus pour la Commune.

### ▪ Acquisition d'arbres afin de compenser la consommation de papier

Madame le Maire informe les membres du conseil que la Communauté de Communes de Montesquieu, par l'intermédiaire de M. TAMARELLE, son Président, et M. LEMIRE, Vice-président de la commission Environnement, a proposé aux communes de faire l'acquisition d'arbres afin de compenser la consommation de papier.

La Commune de Saint-Morillon a répondu favorablement à cette sollicitation en demandant cinq arbres (chêne tauzin et frêne commun). Cette demande a été acceptée par la CCM. Les arbres seront récupérés cet automne et plantés dans le Pré de la Cure.

## Questions orales

- Travaux de voirie – Route de Saint-Michel-de-Rieufret

Mme HARRIS demande s'il sera possible de contacter l'entreprise retenue pour le marché des travaux de voirie Route de Saint-Michel-de-Rieufret pour que les particuliers puissent refaire leurs entrées.

Madame le Maire répond qu'en général, les entreprises vont effectivement à la rencontre des administrés pour leur proposer un devis pour refaire leurs entrées (parties privatives).

- Parcelle n° 242 section B – Route de Saint-Michel-de-Rieufret

Mme HARRIS demande s'il y a des éléments nouveaux concernant la vacance de ce terrain.

Madame le Maire répond que ce terrain appartient à quelqu'un et qu'il y a une recherche d'héritiers. Afin de rouvrir ce dossier, la Commune devrait payer 2 000 € pour rechercher des héritiers et les informer que ce terrain est constructible. Madame le Maire répond que ce n'est pas une priorité et qu'il n'y a pas d'intérêt actuellement, même si ce terrain peut s'avérer très utile pour la Commune.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 38.